

CHARTRE INFORMATIQUE ET INTERNET AU CDI

La charte informatique et Internet du CDI a pour objectif de définir les conditions d'utilisation du réseau informatique.

↳ Accès aux postes informatiques

Chaque utilisateur se voit attribuer un compte informatique sur le réseau pédagogique du lycée (Nom d'utilisateur et un mot de passe).

Les comptes et mots de passe sont nominatifs et personnels.

Chaque utilisateur est responsable de l'utilisation qui en est faite.

Le mot de passe doit rester confidentiel et en aucun cas ne doit être communiqué à un tiers.

Votre responsabilité sera engagée.

↳ Respect du matériel

En aucun cas, vous ne devez modifier la configuration du système, les fichiers, etc ...

Chaque utilisateur possède un répertoire individuel sur lequel il peut enregistrer ses documents.

↳ Consultation du Web

L'accès à Internet *doit être en rapport avec* les programmes scolaires, les projets pédagogiques (TPE, exposés, dossiers de stage ...) ou la formation professionnelle.

L'élève devra présenter le sujet de ses recherches aux documentalistes.

Téléchargement : Le téléchargement est strictement limité à des fichiers dont l'usage peut-être justifié pédagogiquement.

- **Toute visite de sites à caractère diffamatoire, discriminatoire, raciste, extrémiste, ... d'incitation à la violence est totalement proscrite.**

LA MESSAGERIE ELEVE n'est autorisée au CDI que dans les cas suivants :

- Correspondance pédagogique
- Recherche de stages

Les jeux en ligne sont strictement interdits.

↳ Respect des droits d'auteurs

-Internet n'est pas une zone de non droit.

-Les règles de droit d'auteur et de propriété intellectuelle doivent être respectées.

(Mentionner les sources lors de leur utilisation)

↳ L'impression

L'impression se fait sous l'autorisation et le contrôle des documentalistes.